

ATHÉNA DÉGRESSIF SEMICONDUCTEURS NOVEMBRE 2026



Période de commercialisation

du 3 août 2026 au 11 novembre 2026 (inclus)



Durée d'investissement conseillée

40 trimestres et 7 jours

(hors remboursement anticipé automatique)

- **TITRE DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance, ci-après le titre de créance.
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : Du 3 août 2026 (9h00 CET) au 11 novembre 2026 (17h00 CET) (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Athéna Dégressif Semiconducteurs Novembre 2026 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 11 novembre 2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** 40 trimestres et 7 jours (hors remboursement anticipé automatique). En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- **TITRE DE CRÉANCE RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type indice.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Comptes-titres, contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin)⁽²⁾.
- **ISIN** : FR001401A6P7
- **COTATION** : Bourse du Luxembourg
- **TITRE DE CRÉANCE ÉMIS PAR NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA ("L'ÉMETTEUR")** véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Natixis⁽³⁾ de la formule de remboursement et du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du titre de créance. L'investisseur supporte par conséquent les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), et de Natixis⁽³⁾ (le « Garant »).
- **GARANT** : Natixis⁽³⁾
- **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

DOCUMENT À CARACTÈRE PROMOTIONNEL À DESTINATION DE CLIENTS NON PROFESSIONNELS AU SENS DE LA
DIRECTIVE MIF II (DIRECTIVE 2014/65/UE).

equitim.

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

⁽²⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽³⁾ Natixis : Standard & Poor's : A+ / Moody's : A2 / Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance

■ LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « **Athéna Dégressif Semiconducteurs Novembre 2026** » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé est brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Le montant remboursé est brut hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Il est calculé entre le 11/11/2026 et la date de remboursement anticipé automatique concernée⁽¹⁾, ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas. Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation. Les Taux de Rendement Annuel (« TRA ») sont nets de frais de gestion pour les contrats d'assurance vie/capitalisation/retraite (PERin) ou net de droits de garde en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), mais sans prise en compte des autres frais, de la fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Ils sont calculés pour un investissement entre le 11/11/2026 et la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé effective⁽¹⁾ selon les cas. En cas d'achat après le 11/11/2026 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé effective⁽¹⁾ (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation ou de retraite (PERin), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Pour un investissement dans « Athéna Dégressif Semiconducteurs Novembre 2026 », vous êtes exposés pour une durée de 4 trimestres et 7 jours à 40 trimestres et 7 jours à l'évolution de l'indice iEdge World Semiconductors 10 EW Decrement 50 Points GTR®, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'indice iEdge World Semiconductors 10 EW Decrement 50 Points GTR® (l'indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes bruts versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit puis en soustrayant 50 points par an ; code Bloomberg : SEMI10DG Index ; sponsor : SGX ; <https://www.sgx.com/>).

... avec un risque de perte en capital à l'échéance⁽¹⁾ à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice si celui-ci clôture, à la date de constatation finale⁽¹⁾, à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence.

... avec un mécanisme de remboursement anticipé à hauteur du capital initial, activable automatiquement à partir de la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39 si à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique.

... avec un objectif de gain fixe plafonné à 3,25% par trimestre écoulé depuis le 11/11/2026 (soit 13% par année écoulée) si, à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique, ou si à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence.

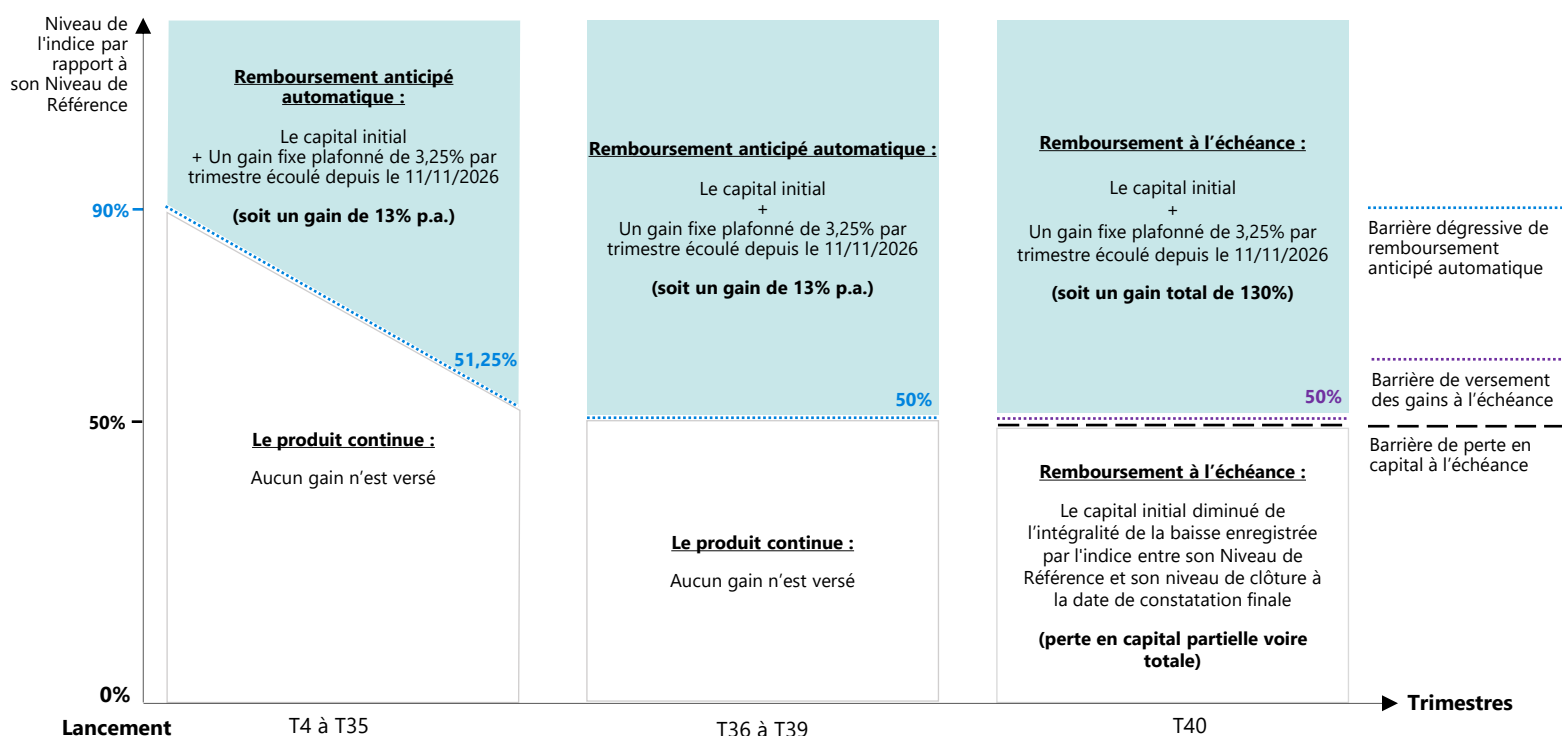
La perte en capital peut être totale si l'indice a une valeur nulle à la date de constatation finale⁽¹⁾.

Le gain est plafonné : En acceptant de limiter leurs gains à 3,25% par trimestre écoulé (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 11,61%⁽²⁾), les investisseurs recevront en contrepartie le capital initial si l'indice ne baisse pas de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence à la date de constatation finale⁽¹⁾.

Les titres de créance « **Athéna Dégressif Semiconducteurs Novembre 2026** » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « **Athéna Dégressif Semiconducteurs Novembre 2026** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) dans le cadre desquels ce produit est proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'Assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.

« Athéna Dégressif Semiconducteurs Novembre 2026 » ne peut constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. L'investisseur est exposé pour une durée de 4 trimestres et 7 jours à 40 trimestres et 7 jours à l'indice, et ne bénéficie pas de la diversification offerte par les indices de marchés actions. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

■ SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 11 novembre 2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

■ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Le Niveau de Référence correspond au plus bas niveau de clôture de l'indice **iEdge World Semiconductors 10 EW Decrement 50 Points GTR®** aux dates suivantes : 20/07/2026, 07/08/2026, et 11/11/2026.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾ à partir de la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39, on observe le niveau de clôture de l'indice :

Si, à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante⁽¹⁾ :

Le capital initial
+
Un gain de 3,25% par trimestre écoulé depuis le 11/11/2026
(Soit un taux de rendement annuel net entre 7,65%⁽²⁾ et 11,61%⁽²⁾)

Sinon, le produit continue.

La barrière de remboursement anticipé automatique est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 90% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 4 (11 novembre 2027) et décroît de 1,25% tous les trimestres pour atteindre 50% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 36 (12 novembre 2035) jusqu'à la fin du trimestre 39 (11 août 2036).

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 11 novembre 2036, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice à son Niveau de Référence :

Cas favorable : Si l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le 18 novembre 2036 :

Le capital initial
+
Un gain de 3,25% par trimestre écoulé depuis le 11/11/2026
(soit un gain total de 130% et un taux de rendement annuel net de 7,57%⁽²⁾)

Cas défavorable : Si l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le 18 novembre 2036 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice entre son Niveau de Référence et son niveau final le 11/11/2036
(Soit un taux de rendement annuel net inférieur ou égal à -7,61%⁽²⁾)
L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres, TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 11 novembre 2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

■ AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- De la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39, si à l'une des dates de constatation trimestrielle correspondantes⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère alors son capital initial, majorée d'un gain de 3,25% par trimestre écoulé depuis le 11/11/2026 (soit 13% par année écoulée et un taux de rendement annuel net maximum de 11,61%⁽²⁾).
- À la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence, l'investisseur récupère alors son capital initial, majorée d'un gain de 3,25% par trimestre écoulé depuis le 11/11/2026 (soit un gain total de 130% et un taux de rendement annuel net de 7,57%⁽²⁾).

INCONVÉNIENTS

- « **Athéna Dégressif Semiconducteurs Novembre 2026** » présente un **risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance⁽¹⁾** (si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice enregistre une baisse supérieure à 50% de son Niveau de Référence). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance⁽¹⁾.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au **risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution** du Garant de la formule et du paiement des sommes dues au titre du produit.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier **de 4 trimestres et 7 jours à 40 trimestres et 7 jours**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 3,25% par trimestre écoulé depuis le 11/11/2026** (soit un taux de rendement annuel net maximum de 11,61%⁽²⁾).
- **Le rendement de « Athéna Dégressif Semiconducteurs Novembre 2026 » est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'indice autour du seuil de la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique de son Niveau de Référence en cours de vie, et de la barrière de 50% de son Niveau de Référence à la date de constatation finale⁽¹⁾.**
- **L'indice est un indice avec décrétement et ne présente pas le rendement total de l'actif dans lequel il est investi. Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes bruts (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 50 points par an. Ce montant forfaitaire sert à éliminer les incertitudes liées au montant du dividende futur ainsi qu'à améliorer le pricing des solutions d'investissement.**

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de base.

Ces risques sont notamment :

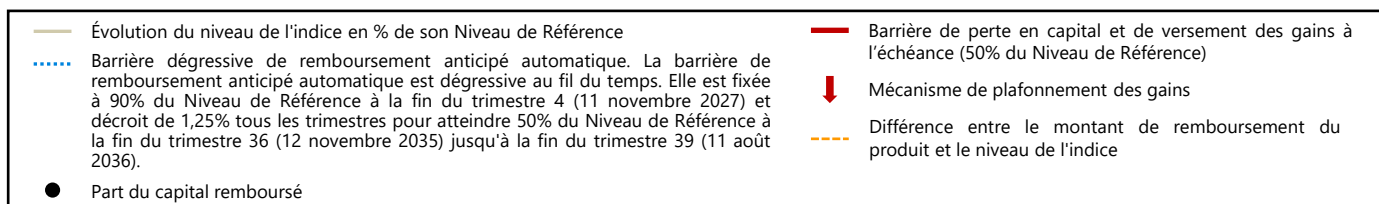
- **Risque de perte en capital :** En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession des titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte lié au sous-jacent :** Le remboursement du capital dépend de la performance du sous-jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite :** En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité :** Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation des Sous-Jacents :** (France) SAS, l'administrateur du sous-jacent, pourrait modifier de façon significative le sous-jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du sous-jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre sous-jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres, TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 11 novembre 2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

■ ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.



SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de Constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence

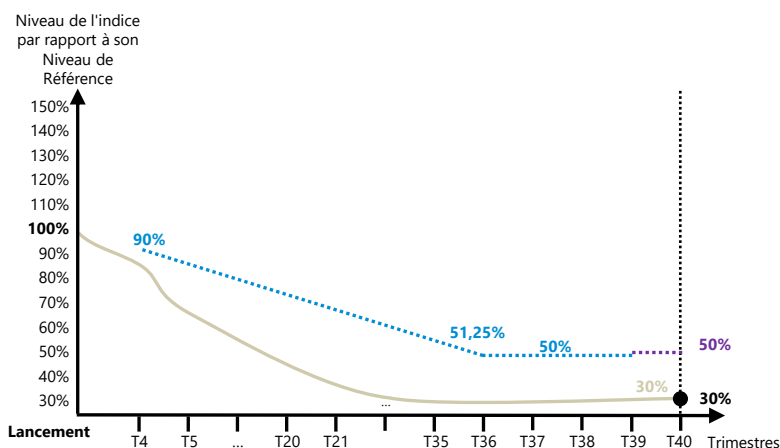
À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾ des trimestres 4 à 39, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la Date de Constatation Finale, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence (30% dans cet exemple).

L'investisseur récupère alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice, soit 30% de son capital initial dans cet exemple.

Le taux de rendement annuel net est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice⁽²⁾, soit -12,20%⁽³⁾.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.



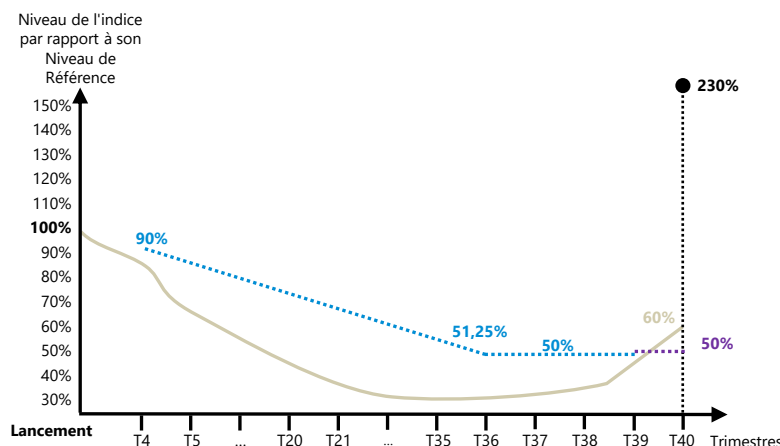
SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de Constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur à 50% de son Niveau de Référence

À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾ des trimestres 4 à 39, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la Date de Constatation Finale, l'indice clôture à un niveau supérieur à 50% de son Niveau de Référence (60% dans cet exemple).

L'investisseur récupère alors son capital initial, majoré d'un gain fixe plafonné de 3,25% par trimestre écoulé depuis le 11/11/2026, soit un gain fixe plafonné de 130% dans notre exemple.

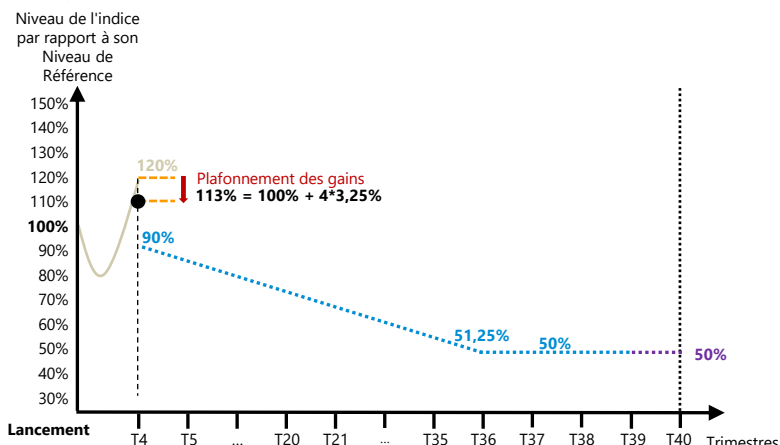
Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 7,57%⁽³⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de -5,92%⁽³⁾ pour un investissement direct dans l'indice⁽²⁾.



SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première date de constatation du mécanisme de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾

Dès la première date de constatation trimestrielle⁽¹⁾ du mécanisme de remboursement anticipé automatique, l'indice clôture à un niveau supérieur à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique (120% dans cet exemple). Le produit est automatiquement remboursé par anticipation. L'investisseur récupère alors son capital initial, majoré d'un gain fixe plafonné de 3,25% par trimestre écoulé depuis le 11/11/2026, soit un gain fixe plafonné de 13% dans notre exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 11,61%⁽³⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de 18,39%⁽³⁾ pour un investissement direct dans l'indice⁽²⁾, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 3,25% par trimestre écoulé depuis le 11/11/2026.**



LE RENDEMENT DU PRODUIT « ATHÉNA DÉGRESSIF SEMICONDUCTEURS NOVEMBRE 2026 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE L'INDICE AUTOUR DU SEUIL DE 50% À LA DATE DE CONSTATATION FINALE.

1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

2) Dividendes bruts réinvestis et retranchement forfaitaire annuel.

3) En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'émetteur. Les TRA sont calculés à partir du 11/11/2026 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

ZOOM SUR L'INDICE IEDGE WORLD SEMICONDUCTORS 10 EW DECREMENT 50 POINTS GTR®

L'indice **iEdge World Semiconductors 10 EW Decrement 50 Points Index** est un indice actions administré par **SGX** et calculé par **SGX**, qui recouvre exclusivement des sociétés mondiales du secteur des semi-conducteurs. La composition de l'indice est définie lors de son lancement et reste inchangée sur toute la durée de vie de l'indice, sauf en cas d'opération sur titres.

L'Indice est composé d'une sélection fixe de **10 sociétés internationales** exerçant principalement dans l'industrie des semi-conducteurs : **Advanced Micro Devices, ASML Holding, GlobalFoundries, Infineon Technologies, Lam Research, Monolithic Power Systems, NVIDIA, ON Semiconductor, STMicroelectronics et Taiwan Semiconductor Manufacturing (TSMC)**. Ces sociétés ont été sélectionnées parmi les plus importantes capitalisations du secteur, sous réserve de critères de liquidité, et sont principalement cotées aux États-Unis, ainsi qu'en Europe.

L'Indice est **équipondéré**, ce qui signifie que chaque action représente **10 %** du poids global de l'Indice. Il fait l'objet d'un **rebalancement trimestriel** afin de rétablir cette répartition. L'Indice est calculé en réinvestissant l'intégralité des dividendes bruts versés par les actions qui le composent, puis en appliquant un prélèvement forfaitaire de **50 points par an** (« **Decrement 50 Points** »). Ce prélèvement, exprimé en points d'indice, vise notamment à limiter les incertitudes liées au niveau futur des dividendes et à faciliter la structuration des solutions d'investissement.

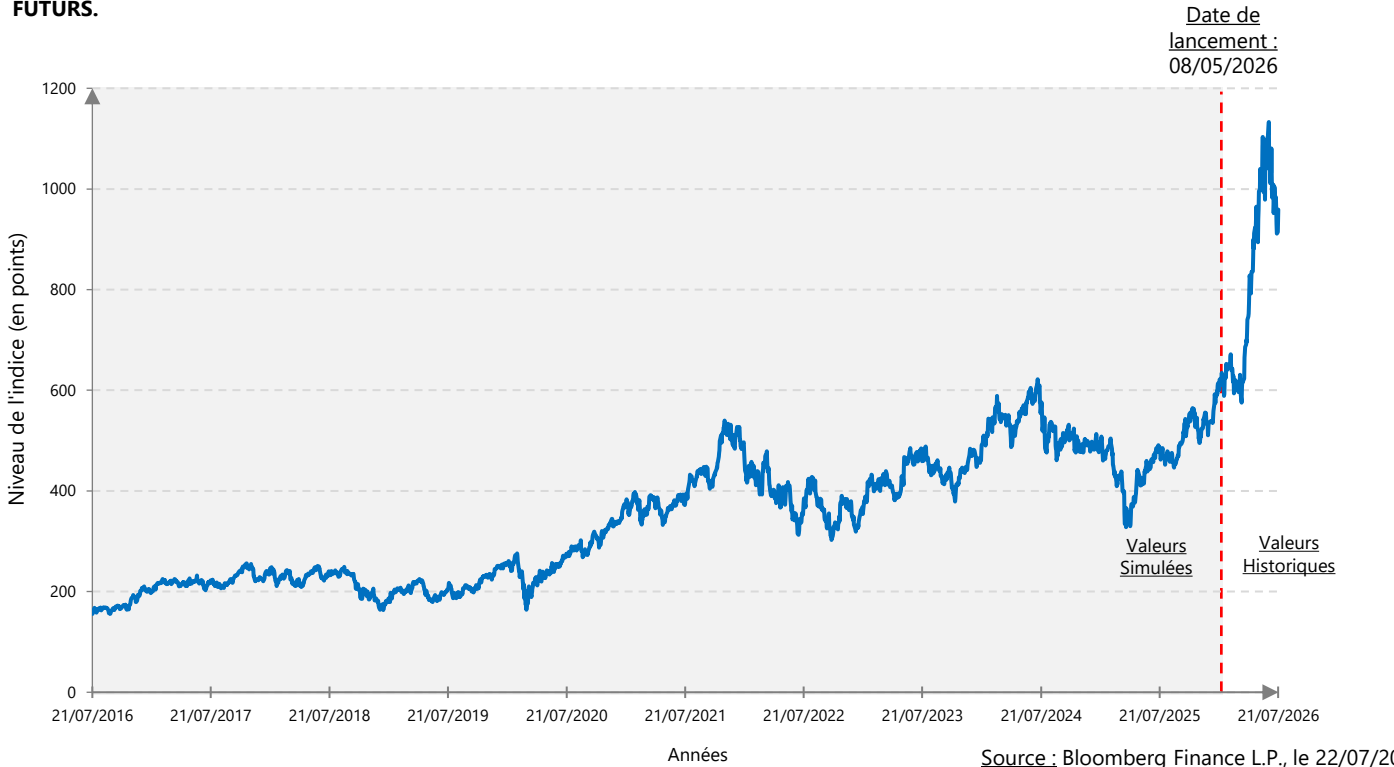
Si les dividendes effectivement distribués par les sociétés composant l'Indice sont inférieurs au prélèvement forfaitaire de 50 points par an, la performance de l'Indice sera pénalisée par rapport à un indice dividendes réinvestis ne comportant pas de mécanisme de prélèvement. À l'inverse, si les dividendes distribués sont supérieurs au prélèvement forfaitaire, ce mécanisme peut être favorable à la performance relative de l'Indice. Par ailleurs, le prélèvement étant exprimé en nombre fixe de points, son impact relatif augmente lorsque le niveau de l'Indice diminue. Ainsi, en période de marchés baissiers, la baisse de l'Indice peut être accélérée et amplifiée.

Ticker Bloomberg : SEMI10DG Index

Informations relatives à l'Indice : <https://equityderivatives.natixis.com/fr/indice/semi10dg/> Source : Equitim, le 22/07/2026

ÉVOLUTION SIMULÉE ET HISTORIQUE DE L'INDICE IEDGE WORLD SEMICONDUCTORS 10 EW DECREMENT 50 POINTS GTR® ENTRE LE 21/07/2016 ET LE 21/07/2026

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.



PERFORMANCE SIMULÉE ET HISTORIQUE DE L'INDICE IEDGE WORLD SEMICONDUCTORS 10 EW DECREMENT 50 POINTS GTR®

Performances au 21/07/2026	1 an	3 ans	5 ans	6 ans	8 ans	10 ans
iEdge World Semiconductors 10 EW Decrement 50 Points GTR®	+97,24%	+108,41%	+147%	+251,04%	+301,50%	+515,68%

Source : Bloomberg Finance L.P., le 22/07/2026

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ AINSI QUE DES DONNÉES SIMULÉES. L'Indice a été lancé le 08/05/2026. Toutes les données précédant les dates de lancement sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

■ CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Forme : Titre de créance (Note), de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

Émetteur : Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis⁽¹⁾, les titres de créance présentent un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance).

Garant de la formule et des sommes dues : Natixis⁽¹⁾

Distributeur : EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 1483.

Sous-jacent : L'indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes bruts (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 50 points par an ; code Bloomberg : SEMI10DG Index ; sponsor : SGX ; <https://www.sgx.com/>

Devise : Euro (EUR - €)

Valeur nominale : 1 000 EUR

Montant minimum de souscription : 1 Titre de créance

Date d'émission : 03/08/2026

Prix d'émission : 100% de la Valeur Nominale

Période de commercialisation : Du 03/08/2026 (9h00 CET) au 11/11/2026 (17h00 CET) (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Athéna Dégressif Semiconducteurs Novembre 2026 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 11/11/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Garantie du capital : Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.

Détermination du Niveau de Référence : Le Niveau de Référence correspond au plus bas niveau de clôture de l'indice iEdge World Semiconductors 10 EW Decrement 50 Points GTR® aux dates suivantes : 20/07/2026, 07/08/2026, et 11/11/2026.

Date de constatation finale : 11/11/2036

Date d'échéance : 18/11/2036 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)

Dates de constatation trimestrielle : 11/11/2027, 11/02/2028, 11/05/2028, 11/08/2028, 13/11/2028, 12/02/2029, 11/05/2029, 13/08/2029, 12/11/2029, 11/02/2030, 13/05/2030, 12/08/2030, 11/11/2030, 11/02/2031, 12/05/2031, 11/08/2031, 11/11/2031, 11/02/2032, 11/05/2032, 11/08/2032, 11/11/2032, 11/02/2033, 11/05/2033, 11/08/2033, 11/11/2033, 13/02/2034, 11/05/2034, 11/08/2034, 13/11/2034, 12/02/2035, 11/05/2035, 13/08/2035, 12/11/2035, 11/02/2036, 12/05/2036, 11/08/2036

Dates de remboursement anticipé automatique : 18/11/2027, 18/02/2028, 18/05/2028, 18/08/2028, 20/11/2028, 19/02/2029, 18/05/2029, 20/08/2029, 19/11/2029, 18/02/2030, 20/05/2030, 19/08/2030, 18/11/2030, 18/02/2031, 19/05/2031, 18/08/2031, 18/11/2031, 18/02/2032, 18/05/2032, 18/08/2032, 18/11/2032, 18/02/2033, 18/05/2033, 18/08/2033, 18/11/2033, 20/02/2034, 18/05/2034, 18/08/2034, 20/11/2034, 19/02/2035, 18/05/2035, 20/08/2035, 19/11/2035, 18/02/2036, 19/05/2036, 18/08/2036

Barrière de remboursement anticipé automatique : La barrière de remboursement anticipé automatique est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 90% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 4 (11 novembre 2027) et décroît de 1,25% tous les trimestres pour atteindre 50% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 36 (12 novembre 2035) jusqu'à la fin du trimestre 39 (11 août 2036).

Barrière de versement des gains à l'échéance : 50% du Niveau de Référence de l'indice

Barrière de perte en capital à l'échéance : 50% du Niveau de Référence de l'indice

Éligibilité : Contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin)

Frais d'investissement : Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.

Cotation : Bourse du Luxembourg

Commission de distribution : La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1% du montant nominal des Obligations placées, calculée sur la durée de vie maximale des Obligations. La commission sera versée au distributeur à l'issue de la période de commercialisation et/ou prendra la forme d'une réduction du prix de cession des titres au distributeur. Elle sera acquise de manière définitive par le distributeur quelle que soit la durée de détention des titres. Le prix d'offre du titre de créance inclut la commission de distribution. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.

Périodicité et publication de la valorisation : La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs.

Double valorisation : Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-trimestrielle (tous les 15 jours) à compter du 11/11/2026. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.

Marché secondaire : Natixis⁽¹⁾ pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00%.

Agent de calcul : Natixis⁽¹⁾, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêt⁽²⁾.

Code ISIN : FR001401A6P7

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

(1) Natixis : Standard & Poor's : A+/ Moody's : A2 / Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

(2) Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

■ AVERTISSEMENTS

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Equitim qui commercialise le titre de créance Athéna Dégressif Semiconducteurs Novembre 2026.

Il est relatif à un titre de créance destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après) préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres de créance sur le marché réglementé du Luxembourg. La dernière version du document d'informations clés relatif à ce titre peut être consultée et téléchargée sur une page dédiée du site de Natixis (<https://cib.natixis.com/home/PIMS#kidSearch>).

Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. En cas d'incohérence entre les informations relatives aux caractéristiques des Instruments Financiers figurant dans cette brochure et les Conditions Définitives relatives exclusivement à l'admission des titres de créance sur le marché réglementé, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les titres de créances visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Informations importantes

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 2 juin 2026 par l'AMF sous le n° 26-175 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 6 juillet 2026 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/382/PROGRAM_SEARCH), et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001401A6P7/FT/DS>). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offerts ou admis à la négociation sur un marché réglementé. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Avertissement SGX®

Les Obligations ne sont en aucun cas sponsorisées, approuvées, vendues ou promues par Singapore Exchange Limited et / ou ses affiliés (collectivement, « SGX ») et SGX ne donne aucune garantie ou représentation que ce soit, expressément ou implicitement, que ce soit en ce qui concerne les résultats à obtenir à partir de l'utilisation de l'indice iEdge World Semiconductors 10 EW Decrement 50 Points GTR® et / ou du chiffre auquel l'indice iEdge World Semiconductors 10 EW Decrement 50 Points GTR® se situe à un moment donné d'un jour donné ou autrement. L'indice iEdge World Semiconductors 10 EW Decrement 50 Points GTR® est administré par SGX (France) SAS et calculé et publié par SGX. SGX (France) SAS et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autre) envers qui que ce soit pour toute erreur dans les Obligations et dans l'indice iEdge World Semiconductors 10 EW Decrement 50 Points GTR® et ne seront pas tenus d'informer quiconque de toute erreur s'y trouvant. «SGX» est une marque commerciale de SGX et est utilisée par l'Émetteur sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle de l'indice iEdge World Semiconductors 10 EW Decrement 50 Points GTR® appartiennent à SGX.

equitim.

Siège social : Société Equitim, 47 Rue D'Aguesseau - 92100 Boulogne-Billancourt.
Société par Actions Simplifiée de 947 369 euros.
Numéro SIRET : 50093363500046

Entreprise d'investissement agréée en 2013 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 1483 et contrôlée par cette même autorité et l'Autorité des Marchés Financiers.